



Fiche protocole pour la reprise des entraînements, conformément aux recommandations du Ministère des Sports, de la Fédération française de Natation et du centre aquatique du Mâconnais Beaujolais.

Dispositions administratives

Le Président de Mâcon Natation est référent COVID pour faire le lien avec l'exploitant de l'installation et valider la bonne application du protocole. Les encadrants lui feront parvenir chaque jour la liste de **l'ensemble** des personnes présentes à chaque cours (encadrants et nageurs) avec l'horaire.

La visite médicale n'est pas obligatoire dans le cadre de la reprise d'activité sportive pour les personnes ne présentant aucune suspicion de COVID. Un suivi médical régulier des pratiquants est en vigueur (voir annexe, document et questionnaire).

L'usage du bureau du Club n'est pas autorisé (sauf salariés et membres du bureau).

Dispositions en marge de la pratique

Seuls les pratiquants et leurs encadrants pourront accéder aux bassins.

Respect des gestes barrières avant l'accès aux bassins, les encadrants devront se protéger d'un masque ou une visière de protection.

L'ensemble des participants utilisera le circuit de fonctionnement et l'organisation de l'établissement facilitant la distanciation et la désinfection régulière des zones communes.

L'accès se fait par l'entrée principale, après le tripartite l'accès au bassin selon le circuit prévu et matérialisé par le Centre Aquatique en respectant la distanciation, port du masque ou visière obligatoire.

Avant et après l'entraînement douche savonnée.

Les parents des plus jeunes devront être présents à l'heure de la sortie.

Les pratiquants auront pris leurs dispositions avant l'entraînement pour réduire leur temps pour se déshabiller et s'habiller.

Les vestiaires et casiers ne seront pas autorisés, les plages seront utilisées pour se changer et les bancs pour poser sacs et affaires de manière distancés.

Le stationnement sur les plages s'effectue dans le strict respect des règles de distanciation générale (4 m²)

Les pratiquants arrivent à l'heure et quittent la piscine dès la fin de la séance

Dispositions pendant la pratique

Chaque pratiquant vient avec sa bouteille d'eau

Aucun équipement ne peut être mutualisé

Pour le water-polo, aucun contact n'est possible, la transmission du ballon en milieu aquatique chloré est en revanche réputée sans risque et reste possible, les exercices de passes peuvent reprendre sans que les ballons ne sorte des bassins. Il ne sera pas possible d'installer les buts, ni le filet, ni de retirer des lignes d'eau.

Concernant la natation en ligne, jusqu'à 6 nageurs peuvent évoluer simultanément de manière dynamique dans une ligne d'eau de 25 ou de 50 mètres

Les départs des séries s'effectuent en décalé

Lors des phases dites « statiques » (récupération, prises des informations de l'encadrant), un espace personnel de 4 m² doit être respecté dans les bassins et sur les plages. Les encadrants veilleront à ce qu'aucun regroupement ne se fasse aux murs.

Ce protocole est fait aux vues des informations connues ce jour, des évolutions sont susceptibles d'intervenir qui seront diffusées immédiatement.

Mâcon, le 6 juin 2020

Michel GRIFFON,

Président de Mâcon Natation